

Démarche	: Déclaration d'annulation, d'ajout ou de modification de stages organisés par un centre de sensibilisation à la sécurité routière - Département de la Meuse
Organisme	: Unité Education Routière

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

Les stages de sensibilisation à la sécurité routière mentionnés aux articles L. 223-6 et R. 223-5 du code de la route sont proposés, organisés et dispensés, à titre onéreux, par un établissement agréé par le préfet du département du lieu d'implantation de l'établissement, dans les conditions définies par l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

L'exploitant de l'établissement chargé d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière adresse au préfet le calendrier prévisionnel des stages devant être organisés et l'identité des animateurs. Toute modification doit être signalée au préfet. Cette démarche permet de déclarer une modification.

### N° d'agrément du centre de sensibilisation à la sécurité routière

## Renseignements sur l'exploitant

Civilité  
 Mme

M.

Nom de naissance

Prénom

## Renseignements sur l'établissement

# Déclaration d'annulation, d'ajout ou de modification de stages organisés par un centre de sensibilisation sociale

Enseigne commerciale

Téléphone 1

Téléphone 2

Courriel

## Précisions sur les modifications du calendrier des stages

### Type de modification

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Annulation d'un stage
- Ajout d'un stage
- Changement de salle de formation
- Changement d'un animateur
- Autre

Date du premier jour du stage concerné

Explications libres :

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Calendrier prévisionnel des stages modifié

Toute modification de ces informations doit être signalée.

### Information :

La loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la Direction Départementale des Territoires.